

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, 10 » — 13 »
 Trois mois, 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 35 — — soir, Express.
 6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La dépêche annonçant que le gouvernement danois propose une conférence a fait naître à Paris le bruit d'un armistice déjà conclu ou en voie de se conclure.

On parle d'arbitrage et de médiation.

Nous saluons ces bonnes nouvelles avec une joie sincère et profonde.

Assez de sang a coulé pour un litige obscur, que, selon nous, des négociations eussent été plus efficace à éclaircir et à résoudre que la voie funeste des armes.

Ce désir d'un débat pacifique et d'un arrangement à l'amiable se manifeste avec force en Angleterre.

Les journaux d'outre-Manche, qui avaient écarté l'idée d'un congrès comme une utopie irréalisable, sont forcés par les événements de reconnaître aujourd'hui que là cependant, dans cette utopie, si étourdiment raillée, est la solution du conflit actuel et peut-être le salut de la paix générale.

Nous n'abuserons pas de l'avantage que nous donne ce tardif et involontaire repentir. Nous poursuivons le triomphe d'une idée grande et humaine; nous ne recherchons point les vaines satisfactions d'un puéril amour-propre.

Nous tenons donc pour sérieux ce retour de la presse anglaise à une appréciation plus saine de la situation actuelle; nous espérons qu'il sera persistant, et c'est dans cette espérance que nous y applaudissons de tout notre cœur. (Le Pays.)

Un des journaux anglais qui s'est montré le plus hostile à la pensée d'un congrès, le *Daily-News*, tient aujourd'hui ce langage :

« Quand nous avons repoussé l'offre d'un congrès faite par la France, nous avons eu un motif péremptoire : aucune des grandes questions pendantes ne pouvait être résolue ou avancée par un congrès.

» Un congrès ne pouvait ni conserver l'Italie, ni sauver la Pologne. La question danoise était concentrée dans d'étroites limites. Mais, depuis ce temps, la question danoise a pris une importance sur laquelle il n'est pas besoin d'insister. Dans l'état actuel des choses, on ne peut espérer que l'entente s'établisse entre le Danemark et l'Allemagne.

» L'espoir que les puissances allemandes évacueront leur conquête à la première sommation de la reine d'Angleterre, ou qu'elles se retireraient, si elles nous voyaient prêts à la guerre, est une vaine illusion.

» C'est à l'Europe réunie qu'il appartient d'intervenir et de décider. A cela on a répondu que l'Europe avait déjà statué sur cette question. Oui, il y a douze ans, à une époque où la Russie était la puissance dominante en Europe et lorsqu'en fait la Russie dictait les conventions qui furent adoptées. Mais aujourd'hui la Russie, quoique toujours une grande puissance, n'est plus celle qui prédomine.

» L'Autriche est devenue un gouvernement libéral; elle désire se concilier la bonne opinion du peuple allemand. La France a l'œil ouvert; elle sait à quoi s'en tenir sur une question que l'on essaie d'obscurcir. Enfin l'Angleterre a acquis de l'expérience. Elle connaît beaucoup mieux les vœux et les besoins du

peuple dont il s'agit.

» C'est à l'Europe qu'il appartient de modifier ce que l'Europe a décidé. Plus tôt l'appel sera fait, mieux cela vaudra. »

Un télégramme de Londres, en date du 9 février, nous apporte le résumé suivant de deux nouvelles séances de la chambre des lords et de la chambre des communes d'Angleterre.

Chambre des lords. — Le comte Russell, répondant à lord Malmesbury, dit que l'Angleterre n'a pas permis que la question du Sleswig devint une question allemande : le gouvernement a toujours maintenu qu'elle devait être regardée comme une question internationale.

Le gouvernement n'a reçu aucune garantie que l'Autriche et la Prusse rappelleraient leurs troupes du Sleswig si la constitution de novembre était retirée. Quant au traité de 1852, le ministre déclare que l'Angleterre ne peut pas le regarder comme abrogé par la guerre, en ce qui concerne les autres puissances signataires.

Il est tout à fait impossible qu'un traité auquel la France, l'Angleterre, la Russie et la Suède, ont participé, soit aboli pour ces puissances par suite de la guerre qui a éclaté entre le Danemark et les deux grandes puissances allemandes. C'est l'usage, continue le comte Russell, de demander aux puissances engagées dans une guerre dans quel but cette guerre est entreprise.

La Prusse a répondu que ses demandes au Danemark étaient basées sur le traité de 1852; elle a ainsi reconnu le principe de l'intégrité

de la monarchie danoise comme établie par ce traité, et elle a montré qu'elle n'avait pas l'intention de s'en écarter. La note de l'Autriche est identique à celle de la Prusse. L'Autriche et la Prusse savaient, en faisant ces déclarations, que le Danemark s'opposerait à l'occupation du Sleswig.

Il est donc souverainement léger de prétendre que, leurs assurances ayant été données en temps de paix, la guerre qui a éclaté, le lendemain les a annulées. Le comte Russell considère l'Autriche et la Prusse comme liées par les engagements du traité de Londres, vis-à-vis des autres puissances signataires relativement à l'intégrité du Danemark, et il ajoute que les déclarations de l'Autriche et de la Prusse ont certainement ce sens.

Lord Derby regarde les explications du comte Russell comme satisfaisantes, mais il regrette que l'Angleterre n'ait pas reçu une garantie de l'Autriche et de la Prusse. Il espère cependant que le gouvernement persistera dans ses efforts pour obtenir ce résultat.

Une réponse du comte Russell fait entendre qu'il ne manquera pas de le faire.

Chambre des communes. — M. Disraéli désire savoir si la guerre entre les puissances allemandes et le Danemark pouvait dégager les premières de leurs engagements vis-à-vis de l'Angleterre et des autres puissances signataires du traité de 1852, et si ces engagements ne sont pas complètement indépendants des rapports existant entre le Danemark et les puissances allemandes.

M. Disraéli croit que lord Palmerston a

FEUILLETON.

20

LE MURIER D'OR.

(Suite et fin.)

X. — CONCLUSION.

Louis Desroches à Ferdinand Brilent, de Marseille.

« Remets-toi, mon ami, d'une alarme si chaude, l'honneur et la vertu l'emportent sur la fraude.

« Pour te parler en prose, mon cher Ferdinand, je te dirai comme les Provençaux quand ils expliquent les brusqueries du beau temps succédant à la pluie : « Le mistral a passé par là, » ce qui est une contradiction, puisque le dicton marseillais prétend que

« Le Parlement, le mistral et la Durance, Sont les trois fleaux de la Provence.

« Le mistral, qui devait dissiper les nuages prêts à tomber sur le *Murier*, sous la forme de somma-

tions, significations, et autres humiliations, a été une nouvelle arrivée d'Espagne.

» Comme jadis Eole portait les vents dans son outre, M. Thibault l'avait en portefeuille. En passant par la maison Martel, la chose a fait tourner toutes les girouettes. Les buisseries eux-mêmes veulent faire accepter leur grimoire comme des actes respectueux.

» La nouvelle dont il s'agit se borne à une légère addition au cahier des charges de la compagnie concessionnaire du trop fameux chemin de fer de Castille, qui a fait déjà des victimes, comme s'il était ouvert à la circulation. On a mis à la charge de la compagnie les frais de la combinaison Martel et Cie. Tout le monde sort sain et sauf de la bagarre, et plus que jamais M. Thibault se retrouve sur sa base.

» En avons-nous eu, à ce propos, des scènes de haute comédie! Ça été un défilé de félicitations et de protestations dont nous connaissons aujourd'hui le titre et la valeur.

» Comme toujours, ceux qui s'étaient signalés dans la guerre de tirailleurs faite au crédit de la maison ont déserté les buissons pour faire amende honorable et saluer le retour de la fortune.

» Le plus amusant personnage de la galerie est sans contredit M. Valérien. Il aurait payé au poids, plus cher qu'à la poste, la lettre qu'il avait eu la précaution d'écrire au moment du sinistre. Tu ne saurais imaginer les retours et les détours qu'il a faits pour obtenir des circonstances atténuantes et pour rentrer en grâce. Vains efforts! il a sombré sous voiles de la façon la plus lamentable; c'est un naufrage complet. Il a péri corps et biens. M. Thibault lui avait infligé la présence d'Helène, de Maurice, et celle de Duchâtelet : juge!

» — Votre lettre, lui dit le patron de son air posé qui n'exclut pas la malice, votre lettre fait l'éloge... de votre prudence à défaut d'autre chose. Mais, que voulez-vous, on ne peut tout réunir. Un associé comme vous sera pourtant une précieuse acquisition. Je vous promets mon témoignage. Par malheur, et en ce qui me concerne, je ne suis qu'à moitié un homme d'affaires. Je place le dévouement qui ne calcule rien et qui sacrifie tout avant l'intérêt et l'utilité. Je serais pourtant un beau-père, un bel-oncle, si vous voulez, assez inquiétant. J'ai l'honneur de vous présenter mon successeur, M. Duchâtelet. J'espère qu'il continuera avec votre maison les relations établies. Votre lettre m'a dégagé de toutes les ma-

nières; nous sommes quatre ici à vous en savoir gré.

» Le futur passé a blémi, balbutié, trébuché, et finalement passé la porte. Il oubliait, dans son désordre, jusqu'à son chapeau, qu'il a fallu charitablement lui porter.

» J'ai le plaisir, je risque le mot bonheur, de l'apprendre qu'en succédant au patron, Duchâtelet devient plus et mieux qu'un remplaçant. Prépare un épithalame. Il épouse cette charmante créature qui est le bon génie de la maison, Mlle Helène Blondeau, j'allais dire la nièce de M. Thibault.

» Mais il s'est mêlé aux péripéties industrielles un drame de famille qui nécessiterait plus de papier que je n'en puis noircir en ce moment, pour être convenablement raconté. Apprends pour l'instant que, sous le manteau de la parenté, notre vétérinaire patron a fait un acte digne de tous les prix Monthyon. Mlle Helène et Maurice étaient deux orphelins, ou peu s'en faut, puisque leur mère avait perdu la raison. Ils ne le sont plus maintenant; en perdant un oncle, ils vont retrouver un père, car M. Thibault doit épouser Mme Blondeau le jour même où Duchâtelet deviendra l'heureux mari de Mlle Helène. Le patron aime trop ses enfants d'adop-

donné hier à entendre que l'Autriche et la Prusse se sont déclarées disposées à évacuer les duchés, si les motifs de l'invasion étaient écartés. L'orateur désire savoir si le gouvernement a reçu, avant le commencement des hostilités, une déclaration de la Prusse et de l'Autriche que les duchés seraient restitués au roi de Danemark aussitôt que le but de l'invasion serait atteint.

Lord Palmerston répond qu'il a voulu dire ceci, qu'à Berlin et dans d'autres villes d'Allemagne, on a soulevé la question de savoir si le fait de la guerre entre le Danemark et les deux grandes puissances allemandes dégagerait celles-ci de leurs engagements de 1852, mais que ce n'est pas sur cette base que les cabinets de Vienne et de Berlin se sont placés.

Ces puissances, ajoute lord Palmerston, ayant déjà reconnu le caractère obligatoire du traité de 1852 et manifesté plusieurs fois leur intention de maintenir l'intégrité de la monarchie danoise, la guerre survenue entre elles et le Danemark ne pourrait mettre fin qu'aux engagements existant entre elles et le Danemark. Mais le traité de 1852 ne concerne pas l'Autriche et la Prusse seules.

Les engagements ont été conclus conjointement avec les autres grandes puissances signataires du traité, et ce qui peut se passer entre les deux puissances allemandes et le Danemark séparément ne peut dégager l'Autriche et la Prusse des engagements communs. C'est un cas pareil à celui du traité conclu par les cinq grandes puissances avec la Turquie. Toutes se sont engagées à respecter la neutralité du Bosphore et des Dardanelles et à ne pas franchir les détroits sans la permission de la Porte.

Les ratifications de ce traité ont été échangées avec la Turquie, mais non entre les puissances signataires de même que les ratifications du traité de 1852 ont été échangées entre chaque puissance et le Danemark. Quand la flotte anglaise entra dans les Dardanelles au commencement de la guerre de Crimée, l'Autriche protesta, regardant ce fait comme une violation de l'engagement commun. L'opinion de l'Autriche est donc que des engagements généraux pris par plusieurs puissances sont obligatoires pour toutes.

M. Disraéli demande si la note ambiguë lue à l'ouverture du Parlement est la seule preuve évidente que possède le gouvernement de l'intention où serait la Prusse et l'Autriche de maintenir le traité de 1852.

Lord Palmerston. — La dépêche mentionnée par M. Disraéli est le dernier avis officiel qu'ait reçu le gouvernement, mais elle doit être considérée comme complète en ce qui concerne la reconnaissance des engagements du traité de 1852 relatifs au maintien de l'intégrité de la monarchie danoise.

Cette dépêche ne donne sans doute pas la garantie que l'Autriche et la Prusse évacue-

ront les duchés si la Constitution de novembre est retirée, mais le caractère de deux puissances comme la Prusse et l'Autriche a quelque valeur, et puisque leur seul but, en entrant dans le Sleswig, a été d'acquiescer une garantie matérielle du retrait de la Constitution, leur honneur les oblige à abandonner les duchés quand cette condition sera remplie.

De loin en loin encore, quelques télégrammes, qui ont un reste d'intérêt, nous arrivent de la Pologne par la voie d'Autriche ou de Prusse.

Ainsi le *Lloyd* de Vienne, du 10 février, a appris que les détachements réunis de Zychlinski, Pogorzelski, Rucki, Jagmin et Wagner, ont combattu, le 30 janvier, à Prochenki, district de Siedlce, contre des forces russes considérables sous les ordres du général Manieukine, et que cette rencontre s'est terminée à l'avantage des Polonais, qui ont eu 95 morts et 127 blessés.

D'un autre côté, un journal de Varsovie, le *Dziennick*, vient de publier une circulaire adressée par le lieutenant-général aux commandants militaires, où il est dit que les insurgés qui se présenteront volontairement aux autorités avec leurs armes seront laissés complètement libres, que ceux qui se présenteront sans armes seront laissés libres, à la condition que la commune à laquelle ils appartiennent garantisse leur conduite future; enfin que ceux qui ne se présenteront pas seront déportés. Ces mesures seront en vigueur jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie.

L'insurrection de Pologne et la guerre d'Amérique, dont nous résumons plus loin dans un article, les dernières nouvelles, ont une grande similitude morale. Elles ont le malheur d'être toutes deux sans issue pratique et de n'aboutir qu'à des malheurs publics et à des souffrances privées sans compensation, puisqu'elles sont sans résultat. (Le Pays.)

BULLETIN DE LA GUERRE.

La position nouvelle qui est faite aux Austro-Prussiens par leurs récentes victoires paraît devoir leur créer des difficultés imprévues.

On sait que le général Hacke, commandant le contingent d'exécution fédérale, avait demandé au maréchal Wrangel de lui livrer les six villages du Holstein placés au-delà de l'Eider. Aujourd'hui nous apprenons que cette réclamation a été faite en vertu d'un ordre signé de M. Knebek, le président de la Diète.

On ne connaît pas encore la réponse du général prussien, mais, quelle qu'elle soit, elle ne peut que le placer dans une situation fautive.

En refusant de faire droit à la requête fédérale, il mécontenterait évidemment la Confédération germanique.

En consentant à abandonner les six villages,

il disposerait d'un territoire qu'il prétend n'occuper qu'à titre provisoire et seulement en garantie de l'exécution des engagements antérieurs.

En attendant et tout en protestant contre des accusations de conquête, les alliés notamment le baron de Zedlitz commissaire prussien pour le duché de Sleswig et déclarent la langue allemande langue officielle.

Le manifeste du maréchal Wrangel, qui comporte ces modifications, interdit en même temps toutes démonstrations politiques tendant à un autre but que celui que poursuivent les deux grandes puissances allemandes, ainsi que toute tentative destinée à introduire une autre autorité dans le pays.

Les nouvelles militaires ne nous apprennent rien de très-intéressant. Les Danois, qui, d'abord, semblaient vouloir se retirer dans l'île d'Alsén, ont modifié leur itinéraire et se dirigent plus avant vers le Nord. Les Austro-Prussiens les poursuivent activement.

L'évacuation du Danewirke a causé un certain étonnement en Allemagne. De Hambourg, on nous mande que le roi Christian IX et le président du conseil, M. Monrad, ne connaissaient pas ce mouvement de retraite en quittant le Sleswig. Cette mesure n'aurait été décidée que jeudi, dans un conseil de guerre, par 10 voix contre 1.

Cependant le *Berlingske-Tidende* de Copenhague publie le texte de la proclamation du roi à l'armée, datée de Sunderbourg, 6 février, et dans laquelle il est dit :

« Je n'ai que cette seule armée, et vos chefs les plus expérimentés ont pensé que je ne la conserverais pas, si vous ne vous retiriez pas maintenant. C'est pour cela qu'ils ont pris la résolution d'ordonner la retraite. »

Les nouvelles du théâtre de la guerre sont d'ailleurs fort incertaines; les télégraphes sont coupés et les communications par chemins de fer, entre Rendsbourg et Flensbourg, sont à peine rétablies.

Le *Daily-News* croit que l'Angleterre ne peut dans aucun cas accorder son appui matériel au Danemark, parce que, pour faire évacuer le Sleswig aux Austro-Prussiens, il faudrait au moins 100,000 hommes et vingt vaisseaux. En cas de victoire complète, cette force devrait occuper le duché d'une manière permanente pour empêcher un retour offensif.

Des lettres particulières de Vienne nous apprennent que la plus grande activité continue de régner dans le département de la guerre, surtout pour ce qui concerne l'armée de la Vénétie et celle de la basse Styrie. Les arsenaux fondent de nombreux canons rayés, et on s'attend à voir bientôt de nouveaux contingents appelés sous les drapeaux.

D'un autre côté, les nouvelles venant de la Prusse sont dans le même sens, et il est ques-

tion à Berlin d'une levée de 50 à 60,000 hommes qui serait faite au printemps prochain.

Nous trouvons l'article suivant dans la *Presse* de Vienne :

Une activité extraordinaire se manifeste dans les régions du gouvernement depuis les premières nouvelles de l'évacuation des forts par les Danois et de la poursuite ardente dont ils sont l'objet. On parle d'importantes mesures militaires et diplomatiques, d'un conseil extraordinaire des ministres qui aurait duré trois heures dans la matinée du 7, sous la présidence de Sa Majesté l'empereur.

Nous apprenons aussi que le général de Bulow, ex-envoyé de Danemark à Vienne, où il reste encore, malgré la rupture des relations diplomatiques, a eu hier matin une longue entrevue avec M. le baron de Meysenbug, sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères, et que lord Bloomfield a eu pareillement, dans la soirée d'hier, une conférence avec M. de Rechberg. Nous ne voulons aucunement en conclure que l'Angleterre ait fait ou annoncé des ouvertures importantes relatives à une solution convenable de la question des duchés.

La situation est tout-à-fait changée depuis quelques jours. Des raisons positives nous portent à croire que la politique des cabinets de Vienne et de Berlin est entrée dans une phase de mesures de nature à faire cesser tout dissentiment entre les puissances allemandes et la majorité de la Confédération germanique. D'après des renseignements dignes de foi, le traité de Londres serait à peu près abandonné, et ce serait principalement cette question qui aurait formé dans les derniers temps l'objet des délibérations les plus graves des cabinets de Vienne et de Berlin. Voici ce qu'une personne parfaitement informée nous écrit à ce sujet :

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a fait remarquer que la note remise le 3 février, à Londres, par laquelle les puissances allemandes se déclaraient obligées au traité de Londres et aux stipulations de 1851 et 1852, était antérieure à la guerre, mais que depuis que la guerre avait éclaté tous les traités antérieurs se trouvaient abolis. Ce journal a certainement exprimé, par là, l'opinion du cabinet prussien, et la justesse de cette opinion est tellement évidente que l'on peut être assuré que le cabinet autrichien la partage complètement. On a voulu déduire le contraire d'un communiqué de la *Correspondance générale*, mais il faut faire attention aux dates. Ce communiqué n'était qu'un résumé de la susdite déclaration, envoyée à Londres à un moment où l'on ne pouvait encore prévoir toute la portée de l'action commencée contre le Danemark.

En tout cas, dans le moment actuel, le traité de Londres ne saurait plus former la base des deux grandes puissances allemandes. Cela est certain. La guerre a eu déjà ce résultat négatif. Pour ce qui concerne le résultat positif, il n'y a

tion pour manquer de se les attacher par des liens indissolubles.

« J'aurai dit le plus pressé quand j'aurai déroulé là légende de Pelloquin. Rassure-toi, elle n'est pas longue et elle a pour conclusion morale que les actes des méchants peuvent tourner au profit du bien.

« Certes, il y a au Dagne des gens qui valent infiniment mieux que cet incomparable gredin. Tu sais que j'étais en défiance et en garde depuis le jour où j'avais deviné le secret de Duchâtelet sur un coup-d'œil de mon sacripant. Je voulais aller jusqu'au bout et j'eus raison.

« Non content de souffler le feu pendant qu'on étendait M. Thibault sur le brasier, maître Pelloquin lui ménageait une de ces effroyables lâchetés qui sont au moral ce que l'assassinat avec guet-apens est au physique. Je n'aurais jamais cru que la perversité humaine pût descendre à de telles noirceurs.

« Voici l'histoire. Un jour, je trouvai plus d'équivoque que de coutume dans une des sorties sans motifs de Pelloquin.

« — Bien sûr, dis-je, il y a quelque méchante affaire sous roche, car les méchancetés perlées sont au repos.

« Je suivis mon personnage. Pourtant il faut avouer que je perdis ma peine ce jour-là et pendant les quinze jours qui suivirent. Mais je voulais me prouver à moi-même que mes préventions étaient fondées, et je m'obstinaï. Bien m'en prit.

« Un beau matin, Pelloquin, qui avait disparu sans mot dire, arpena une partie de Paris comme un homme en recherche. J'étais sur ses traces, à une distance suffisante. Mon homme entra chez un papetier de la rue Montmartre, puis se dirigea du côté du marché St-Eustache, où deux fois déjà il avait fait une espèce de ronde.

« Je le vis disparaître entre deux démolitions. En regardant de plus près, j'aperçus, au fond de l'impasse formée par les décombres, une échoppe d'écrivain public au dessus de laquelle était peint un petit Harpocrate, les doigts sur les lèvres, et d'une mine indiscrete tout-à-fait engageante. Pelloquin devait être entré là. Je pris position dans un café d'où l'on pouvait surveiller l'endroit.

« L'attente ne fut pas longue, et lorsque j'eus vu mon quidam s'éclipser, j'entrai à mon tour. J'avoue que l'Harpocrate de l'enseigne ne m'inspirait pas grand'crainte. Que veux-tu ? un faux dieu réduit à l'allégorie ! J'avais raison. Avec un peu de diploma-

tie, secondée par l'argument de don Bazile, le scribe et moi fûmes bientôt d'accord. D'ailleurs, le Corse n'avait pas été si sot de demander le secret au porte-plume. En tout cas, c'était inutile. Il n'y avait dans la lettre qu'il avait dictée ni un nom, ni une indication, ni une adresse. Seul peut-être j'étais en mesure de comprendre quelque chose.

« C'était pau ; mais, pour ne rien négliger, je fis répéter le texte approximatif de l'épître. Cela ne m'apprenait rien, mais c'était l'indice d'une machination. Contre qui, pourquoi, dans quelles conditions ? C'était à savoir, et je ne voyais ni ne soupçonnais entre le fait et ceux qui m'intéressaient le moindre rapport.

« — Allons, n'y pensons plus, me dis-je, j'ai perdu mon temps.

« Je me trompais. Au retour du patron, qui avait dû faire un long voyage, se déroula le drame de famille que tu sauras au complet. Une explication mit à jour deux lettres. Or, l'une d'elles était précisément celle que Pelloquin avait dictée à l'écrivain de la pointe Saint-Eustache. Rien n'était plus concluant. Il fallait donc que le misérable se fût procuré le document dont son épître était la préface et le commentaire. Mais comment la pièce que M. Thibault con-

servait mystérieusement au fond d'un portefeuille et d'un secrétaire avait-elle couru la poste ? Une fausse clef pouvait seule donner la réponse. Il en retour-nait tout net de la cour d'assises. Dieu merci, on n'a pas été si sévère. M. Thibault s'est contenté de raconter le fait devant tout le personnel assemblé.

Pelloquin eut des frémissements de reptile ; il serpenta sous le mépris et le dégoût jusqu'à la porte, que je fis ouvrir pour changer l'air. On ne sait où il est allé se faire pendre. Mais sa punition n'est pas dans tout cela : elle est dans le bonheur de ceux qu'il poursuivait de ses haines.

« Quoi qu'il en soit, nous en sommes débarrassés.

« La maison ne rappelle-t-elle pas plus que jamais les traditions du vieux commerce ? Elle a des airs de famille que, pour ma part, je n'entends pas déranger. Comme le lierre autour de l'ormeau, je m'enlace au tronc du *Murier*. Pardonne la métaphore, la joie est mon excuse...

« LOUIS DESROCHES.

« P. S. Voici qui va me dispenser de répondre aux questions que les obscurités de ma lettre doivent nécessairement provoquer. Duchâtelet m'annonce qu'il

rien d'arrêté et cela ne serait guère possible. Le résultat positif dépendra de la force des événements, des éventualités de la guerre, après la fin de laquelle aura lieu en tout cas une conférence européenne. Mais tout ce qu'on peut dire avec quelque certitude dans la phase actuelle de la question, c'est que ni l'Autriche ni la Prusse, pas plus que la confédération germanique, n'accepteront pour base de cette conférence le traité de Londres.

Nous extrayons les passages suivants d'une lettre écrite du théâtre de la guerre :

Je suis arrivé à Sleswig, il ne s'y trouvait déjà plus que les équipages autrichiens, mais les maisons de la ville étaient encombrées d'un assez grand nombre de soldats malades. Les marches dans la boue, mais surtout la pluie, la neige, le froid et les bivouacs en plein air diminuent considérablement l'effectif des armées et causent beaucoup de trainards. Cependant, on admire généralement ici la rapidité avec laquelle le corps autrichien a manœuvré, le bon agencement des services d'intendance, tous perfectionnements très-remarquables dans les armées allemandes.

D'autre part, il faut tenir compte que les Danois ne doivent pas avoir moins à souffrir de la température et que, dans la disproportion du nombre, chaque homme perdu par eux est une diminution énorme de résistance. A Sleswig, on affirme en effet qu'il n'y a jamais eu 30,000 Danois dans le Dannewerke et que les 20,000 hommes qui s'y trouvaient environ étaient horriblement fatigués par les travaux faits précédemment, lorsqu'ils ont été surpris par l'attaque brusque des Allemands. C'est là, du moins, ce que m'affirme mon hôte, qui est un bon bourgeois de cette ville et qui, sous sa réserve, ne me paraît manifester aucun enthousiasme pour ses libérateurs autrichiens.

Les Danois ont été surpris, complètement et absolument surpris, me dit-il. Ainsi, par exemple, le passage de la Schlei à Arnis, ce mouvement tournant qui, à son sens, a déterminé la retraite subite des Danois, devait être défendu par des navires à vapeur et des canonniers qui n'étaient pas arrivés. Ce n'était pas avec 20,000 hommes, dont 2,000 à Frédéricstadt, 2,000 à Missunde, 2,000 sur les points intermédiaires, et 14 à 15,000 pour défendre la ligne de 5 kilomètres du Dannewerke, qu'on pouvait encore détacher un corps volant pour surveiller les passages de la Schlei. C'eût été s'affaiblir sans pouvoir organiser un détachement pour la résistance.

Les partisans du général Meza affirment qu'il n'a pu avoir d'autre idée, en se voyant tourné, que de reporter le plus promptement possible son armée en arrière, afin de réunir toutes les forces du Danemark en un point maritime, où elles fussent appuyées et renforcées par le concours de la flotte.

compte sur ta présence à la noce. En désertant la Cannebière pour huit jours, tu verras ce qu'on fait à Paris, où les moëllons tombent piqués de la tarantule; et, ce qui te charmera davantage, tu assisteras à un spectacle plus rare, à celui d'un bonheur qui ne fait que des heureux. Tu sauras alors en détail ses causes, circonstances et dépendances. J'y gagnerai, avec la satisfaction de t'embrasser, de raconter au lieu d'écrire. Il y aura tout profit. »

AMÉDÉE AUFAUVRE.

FIN.

M. MARLOTEAU vient de transférer son magasin de MACHINES À COUDRE, RUE PLANTAGENET, n° 36, À ANGERS. On trouvera chez lui les meilleurs systèmes connus de machines anglaises, américaines et françaises.

A partir du mois d'avril prochain, M. MARLOTEAU ouvrira chez lui un atelier de réparation pour toutes les machines sorties de sa maison. (Voir aux annonces.)

Telle est, du moins, l'opinion des officiers d'état-major autrichien. J'ai causé ce matin avec un d'entre eux qui a été blessé au combat de Bustorf et qui est resté ici. C'est un officier d'ordonnance du feld-maréchal de Gablenz. Il dit que les Danois se sont aussi bien conduits qu'ils pouvaient le faire; mais qu'en voyant 20,000 Prussiens sur leur ligne de retraite, ils ont dû décamper suivant les règles de la guerre.

Au reste, ajoute-t-il, ils avaient dans leurs rangs un certain nombre d'hommes des duchés qui se rendaient prisonniers à la première occasion, et désorganisaient leurs bataillons. Cet officier faisait remarquer, en outre, qu'en démentelant, il y a un mois les fortifications de l'Eider, surtout à Rendsbourg, les Danois avaient considérablement affaibli leurs moyens de résistance. Il répliquait que c'était à l'Angleterre qu'ils devaient le bon conseil qui les avaient menés là. Les Allemands secoururent la tête en riant, et nous nous trouvâmes tous d'accord.

Nos dépêches de New-York vont jusqu'au 29 janvier. A cette date, les embarras d'une crise monétaire menaçaient le gouvernement fédéral.

Le siège de Charleston continue sans incidents nouveaux et sans plus de succès.

Le fameux guerillero Morgan, à la tête de 7 régiments de cavalerie, menaçait le Kentucky et le Missouri.

Dans le Tennessee, Longstreet n'était plus qu'à 4 milles de Knoxville, dont la garnison était démoralisée.

Dans l'Alabama, la cavalerie confédérée avait attaqué Athènes et Florence.

Dans la Georgie, le général confédéré Johnston avait évacué Dalton. La ville de Chattanooga était complètement dégagée.

Une assemblée convoquée par les autorités fédérales a dû se réunir le 22 à la Nouvelle-Orléans, pour donner une nouvelle constitution à la Louisiane.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

C'est déjà de l'histoire ancienne que la séance académique de jeudi, où l'on a procédé à la réception de M. de Carné. Et cependant cette séance a présenté un intérêt particulier. Ce n'est pas que le discours du récipiendaire ait été brillant et original. Oh! non. Mais M. Thiers a été salué en entrant par des bravos unanimes et M. Viennet a porté dans la réponse je ne sais quelle verve gauloise qui a obtenu auprès du public un légitime succès.

Il a débuté par une fine épigramme contre celui dont il avait à prononcer l'éloge, et l'a assuré avec un sourire qu'il avait tort de faire de la modestie et de rabaisser ses propres mérites, parce que le public pourrait bien « le prendre au mot. »

Puis le spirituel vieillard a battu en brèche les opinions cléricales du récipiendaire et protesté vigoureusement contre cette assertion que « le XVIII^e siècle avait été sans vertu, sans génie et presque sans courage. »

Le public a beaucoup applaudi les paroles généreuses par lesquelles l'orateur a glorifié l'époque de Montesquieu, de Voltaire, de D'Alembert, de Rousseau. Il a accueilli avec non moins de faveur le passage remarquable où M. Viennet a flétri la Ligue et la St-Barthélemy et son apologie des écrivains qui restent fidèles à la défaite.

Bref, ce discours, plein de causticité et d'une certaine verve un peu dépaycée à l'Académie, a eu beaucoup plus de succès que la *Philippeide* et la *Franciade* du même auteur.

— En Turquie, il règne en ce moment une température inconnue depuis bien des années. Dans la seule province de Gallipoli, le froid a fait périr 30,000 moutons. Venise est cruellement éprouvée par le froid. Toute la lagune est gelée. Jamais Venise n'avait connu un froid pareil depuis 1788. Depuis le premier janvier ;

les planteurs de la Louisiane ont suspendu leurs travaux. Les orangers et les mûriers sont très-compromis, les animaux souffrent, et la récolte du pays est entièrement perdue.

Cependant, le firmament et les astronomes abusent des comètes. C'est un affolement céleste. Comptons bien : l'an de grâce 1863 n'a produit rien moins que six prodiges chevelus. La comète, qui se dégage en ce moment des rayons solaires, dit M. Petit, directeur de l'Observatoire de Toulouse, peut devenir visible le soir et qu'il sera sans doute possible d'apercevoir à l'œil nu pendant quelques jours, n'est pas, comme on paraît le croire généralement, la fameuse comète qu'avait découverte Flaugergues, le 26 mars 1811, qui passa au périhélie, le 12 septembre de la même année et qu'on observait encore le 17 août 1812. C'est (probablement) une autre comète qui resta visible au télescope, un mois seulement après avoir été découverte, le 29 août 1810, par Pom, alors concierge de l'Observatoire de Marseille, et dont les éléments déterminés par Bessel, l'illustre astronome de Königsberg, sont analogues, ainsi qu'on peut le voir, à ceux de la comète actuelle.

— Le problème de se guérir sans médicament a été parfaitement résolu par l'importante découverte de MM. Barry et Livingstone de la *Revalesscière*, délicieuse bouillie pour déjeuner, qui économise étonnante fois son prix en d'autres remèdes. Voici un petit extrait de 60,000 guérisons parfaites : N° 52,084, M. le duc de Pluskow, maréchal de cour de Saxe, d'une gastrite. — N° 50,416, M. le comte Stuart de Décies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie), avec toutes les misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées, douleurs à la poitrine et entre les épaules.

N° 62,476, Ste.-Romaine des Isles (Saône-et-Loire), ce 30 décembre 1862. Monsieur, — Dieu soit béni! La *Revalesscière* Du Barry a mis fin à mes 18 ans de souffrances pour m'accorder de nouveau le précieux trésor de la santé. — J. Comparet, curé.

N° 47,121, Mlle E. Jacobs, de quinze ans de souffrances horribles des nerfs, indigestions, éruptions, hystérie, mélancolie. — N° 48,314, Mlle E. Yeoman, de 10 ans de gastrite et toutes les horreurs d'une irritabilité nerveuse.

— N° 49,842, Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestions, des nerfs, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. N° 56,212, M. le capitaine Allen, de la marine royale, sa fille, d'épilepsie. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 23; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (372)

Chronique Locale.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

C'est demain, dit-on, que doit, sous la présidence de M. le Maire, se réunir le conseil municipal pour la solution de la question des Hospices, si impatiemment attendue.

Cette question, vous le savez mieux que personne, Monsieur le Rédacteur, a donné lieu à une polémique assez vive pour que nul ne puisse l'oublier. Entre autres projets, celui du Clos-Bonnet a été appuyé par les uns, combattu par les autres, comme si c'eût été un projet nouveau, et sans que personne ait songé à rappeler que ce projet, discuté assez chaudement au sein du conseil municipal, avait déjà été, de sa part, l'objet d'un vote de rejet dont ses registres doivent contenir les traces.

Les choses en cet état, Monsieur le Rédacteur, comment admettre qu'on puisse une se-

conde fois soumettre à la décision de ce même conseil, composé des mêmes hommes, une question qu'il a déjà résolue. Agir ainsi, n'est-ce pas la violation de cette maxime si sage : *Non bis in idem* ; n'est-ce pas en quelque sorte méconnaître l'autorité de la chose jugée; n'est-ce pas, en un mot, enlever aux délibérations d'un conseil municipal, légalement constitué et convoqué, le caractère que la loi leur a assigné? Si cette même loi a frappé de nullité les délibérations d'un conseil prises en dehors de ses attributions, c'est qu'apparemment elle a voulu qu'on les respectât dans le cas contraire.

Voilà, Monsieur le Rédacteur, les réflexions que j'ai faites à part moi et que j'ai cru devoir soumettre à l'appréciation de MM. les conseillers municipaux, par la voie de votre journal.

Agréer, etc.,

UN ABONNÉ.

Saumur, le 12 février 1864.

VILLE DE SAUMUR.

Enquête de commodo et incommodo.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, fait savoir qu'une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte à la Mairie de cette ville, le lundi 15 février courant, sur la demande formée par M. Stears, entrepreneur de l'éclairage au gaz, à Saumur, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire usage d'une chaudière à vapeur, destinée au nettoyage des tuyaux conducteurs du gaz.

Cette enquête durera dix jours.

Les personnes qui auraient à faire des observations contre le projet dont il s'agit, pourront se présenter au secrétariat de la Mairie tous les jours non fériés, de dix heures du matin à quatre heures du soir, et les faire consigner sur le procès-verbal qui sera ouvert à cet effet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 11 février 1864.

Le Maire de Saumur,

LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La Diète germanique vient d'être saisie de la question de la succession dans les duchés de Holstein et de Sleswig.

Nous recevons à l'instant l'analyse du rapport présenté à ce sujet par M. Vonder Pfordten. Il a conclu ainsi.

La Diète germanique ne saurait se refuser plus longtemps à décider lequel des deux prétendants au trône de Holstein elle entend reconnaître, et quel ambassadeur elle veut envisager comme légitime et admettre dans son sein.

Des deux prétendants qui se sont déclarés jusqu'à ce jour, le prince Frédéric ne paraît pas seulement le meilleur, mais encore le seul successeur légitime, attendu que le traité de Londres, en date du 8 mai 1852, ne constitue, pour la Confédération germanique, aucun titre légal, et que, abstraction faite de cela, le prince Chrétien de Glücksbourg n'a aucun titre à la succession dans le Holstein, ainsi qu'il appert de l'exposé tracé dans les paragraphes 1, 24, 26, 41.

Breslau, 12 février. — On lit dans la *Gazette de Silésie* :

« Des avis télégraphiques annoncent l'arrivée à Breslau, sous peu de jours, de forts convois de troupes autrichiennes; huit trains express seront employés à les transporter. Ces troupes passeront la nuit dans notre ville. »

« On évalue à 34,000 hommes le nombre des troupes qui doivent passer ici. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 11 FÉVRIER.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 66 53.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 20.

BOURSE DU 12 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 66 45.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 20.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

PAR LICITATION,
Entre majeurs et mineur
Et aux enchères publiques,
DE DIVERS

MORCEAUX DE TERRE

Et Vigne,

Situés commune de Montreuil-Bellay.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche 6 mars 1864, à l'heure de midi.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Saumur, le 26 décembre 1865, enregistré, et signifié au défaillant par exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du 20 janvier 1864, enregistré,

Et à la requête de :

1^e M^{me} Céline Samson, femme séparée de corps et de biens de M. François Lepoudré, propriétaire, demeurant à Thouars, de lui dûment assistée et autorisée; cette dame demeurant à Saumur, rue Courcouronne;

2^e M. Gustave Lepoudré, artiste-vétérinaire, demeurant à Montreuil-Bellay;

3^e M^{me} Céline Lepoudré, épouse dûment assistée et autorisée de M. Camille Brienne, marchand de nouveautés, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, rive gauche, n^o 15, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

Demandeurs, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^e M. Alfred Delacour, artiste-photographe, ayant en son dernier domicile connu à Saumur, rue de Bordeaux, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France;

Au nom et comme tuteur naturel et légal de Louis Delacour, son fils mineur, issu de son mariage avec dame Angéline Lepoudré, décédée le 8 mai 1862;

Défendeur défaillant;

2^e Et de M. Gustave Benoist, cloutier, demeurant à Montreuil-Bellay;

Au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur;

Il sera, le dimanche 6 mars 1864, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Patouelle, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^e Lot. — Quatre-vingt-huit ares de terre labourable, en Chiray, joignant au nord l'Hospice, au midi M. de Crozé, au couchant le chemin, au levant divers; mise à prix 1,600 f.

2^e Lot. — Treize ares 20 centiares de terre, au même lieu, joignant au levant M. Barbier, au couchant l'objet ci-dessus, au midi M. Meunier, au nord le chemin; mise à prix 300 »

3^e Lot. — Treize ares 20 centiares de terre, au même lieu, joignant au nord M. Dagneau, au levant M.

A reporter. 1,900 »

Report. 1,900 f.
Briand, au couchant M. Neveu et autres, au midi le chemin; mise à prix 500 »
4^e Lot. — Huit ares 80 centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Guichard, au midi M. Guérin, au couchant Colleau, au levant M. Moreau et Rousseau; mise à prix 200 »
5^e Lot. — Trente ares de vigne, dans l'Oie ou Clos-Saint-Jean, joignant au nord M. Sérignac, au midi M. Bouchard, au couchant M. Peltier et autres, au levant le chemin; mise à prix 1,400 »
6^e Lot. — Huit ares 80 centiares de terre, sur le chemin de Méron, joignant au midi M. Neveu, au nord le chemin, au levant M. Boivin; mise à prix 200 »

Total des mises à prix. 4,000 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, poursuivant la vente.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 8 février 1864.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le dix février 1864, f^o case Reçu 1 fr., double 10^e 20 centimes.

(75) Signé : P. VING.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur.

Séparation de biens.

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 4 février 1864, enregistré;

Il appert :

Que la dame Marie Tesnier, sans profession, épouse du sieur François Girard, marchand de volailles, demeurant à Saumur, a été séparée quant aux biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le 15 février 1864. (76) Signé : LABICHE.

Etude de M^e COURTOIS, ancien notaire à Brézé.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

LES LANDES

Ci-après, appartenant à la commune d'Epieds.

L'adjudication aura lieu le dimanche 21 février 1864, à midi, En la mairie d'Epieds.

1^o Les Sables-Rouges.

Quarante-deux hectares 78 ares 50 centiares de landes, appelées les Sables-Rouges, situées commune d'Epieds, en une seule pièce divisée en 42 lots, contenant chacun 1 hectare, sauf les n^{os} 20 et 21 du plan figuratif qui a été dressé pour en faciliter la division par lots et qui contiennent : le premier 1 hectare 76 ares et le second 1 hectare 2 ares 50 centiares.

Cette pièce de landes joint dans son ensemble au levant le chemin de Bizay à Fontevault, au midi le bois de la Fouquelière, chemin entre deux, et au nord la propriété de M. Fouquet, chemin aussi entre deux, au couchant la Coulée de Montsoreau, chemin aussi entre deux.

2^o Butte-des-Grimeaux, n^o 1^{er}.

Douze hectares 25 ares 7 centiares de landes, appelées la Butte-des-Grimeaux, n^o 1^{er}, situées commune d'Epieds, en une seule pièce, divisée en 12 lots de 1 hectare chacun, sauf les n^{os} 7 et 8 du plan figuratif qui en a été dressé, dont le premier contient 1 hectare 42 ares 87 centiares et le second 85 ares 20 centiares.

Cette lande, de forme triangulaire, est traversée dans la partie du levant par le chemin de Brézé, et joint au nord la Butte-des-Grimeaux, n^o 2, ci-après désignée, chemin entre deux, et au levant le chemin de la Fouquelière.

3^o Butte-des-Grimeaux, n^o 2.

Une lande, appelée la Butte-des-Grimeaux, n^o 2, de forme triangulaire, située dite commune d'Epieds, contenant 4 hectares 81 ares 60 centiares, divisée en cinq lots de 1 hectare chacun, ainsi qu'il est établi par le plan figuratif qui en a été dressé, sauf le n^o 5 dudit plan, qui ne contient que 81 ares 60 centiares.

Cette lande tient d'un côté à la Butte-des-Grimeaux, n^o 1, ci-dessus désignée, de l'autre au Bois-Ageon, fossé entre deux, et d'un autre côté, qui est celui du nord, au Closereau-Leyard, chemin entre deux.

4^o Closereau-Leyard.

Quatre hectares 53 ares 10 centiares de landes, appelées le Closereau-Leyard, commune d'Epieds, en une seule pièce, divisée en 5 lots ou balises de 1 hectare chacun, à l'exception du 5^e lot du plan figuratif qui a été dressé de cette lande, qui ne contient que 53 ares 10 centiares.

Cette lande de forme triangulaire, tient du côté du nord à la Coulée-de-Montsoreau, du midi à la Butte-des-Grimeaux ci-dessus désignée, n^o 2, chemin entre deux et du couchant au Bois-Ageon, fossé entre.

5^o Coulée-de-Montsoreau.

Cette lande, de forme tout-à-fait irrégulière, est située commune d'Epieds. Elle contient 9 hectares 2 ares 68 centiares, divisés en 8 lots ou balises, contenant chacun 1 hectare, ainsi que l'indique la division faite au plan figuratif qui en a été dressé, à l'exception toutefois du n^o 4, qui contient 1 hectare 18 ares, et de celui n^o 5, qui contient 1 hectare 84 ares.

Cette lande tient du côté du nord à la propriété de M. Fouquet, d'un autre côté à la lande des Sables-Rouges, désignée sous le n^o 1^{er}, et d'un autre côté au Closereau-Leyard, aussi ci-dessus désigné.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et du plan figuratif de la division des lots, en l'étude de M^e Courtois, ancien notaire à Brézé. (61)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 15 février 1864, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédée M^{me} Joséphine Charlotte Baugé, épouse de M. Charles René de Baillon, propriétaire, rue du Petit-Mail, à Saumur, n^o 7, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Ameublement de salon, glaces, pendules, flambeaux, fauteuils, table de salon, tables de jeu, console antique, commodes, gravures de Greuze et de Vernet, plusieurs lits, couvertures, matelas, couvertures, rideaux, grande quantité de draps, nappes et serviettes, plusieurs pièces de toile, tapis, argenterie, montres en or et en argent, bons vins rouge et blanc de 1815, 1818, 1834, 1858, 1861, bois de chauffage, bibliothèque et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

AVIS.

La vente de vins, qui devait continuer à Champigny, dimanche prochain 14 courant, est remise à un jour qui sera ultérieurement fixé.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Dans une salle de la Mairie de Varennes,

Le dimanche 21 février 1864, à midi,

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LA BELLIERE

Située à Varennes.

Sur les bords de la Loire, à 10 kilomètres de Saumur et à 2 kilomètres d'une station du chemin de fer.

Cette propriété comprend :

1^o Une maison de maître en très-bon état, jardin bien planté dans lequel existe une pièce d'eau, le tout clos de murs;

2^o Logements de fermier, avec terres et près de très-bonne qualité. Le tout forme un seul ensemble, d'une contenance d'environ 8 hectares 25 ares, situé au lieu dit la Bellière, proche le bourg de Varennes.

On pourrait ajouter à cet ensemble une vigne et des prés.

On pourrait même vendre la maison de maître séparément et les terres par lots, suivant les demandes.

S'adresser, pour traiter, audit M^e LEROUX, et pour tous renseignements, à M. HERVÉ, ancien notaire audit Varennes, chargé des pouvoirs nécessaires. (65)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Les

BIENS IMMEUBLES

CI-APRÈS,

Appartenant à MM. Duveau et Jestrie.

Commune de Saint-Hilaire Saint-Florent.

Vingt-et-un ares 28 centiares de vigne, au clos Fouchard.

Vingt-huit ares 13 centiares de vigne, au Bois-Brard.

Maison, cellier et jardin, contenant 58 ares 60 centiares, au Pont-Fouchard.

Quatre-vingt-huit ares 95 centiares de vigne, au Clos Pointu.

Un hectare 54 ares 79 centiares de vigne, à la Croix-des-Sables.

S'adresser, pour traiter, à M^e LEROUX, notaire. (52)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Bagneux, rue des Pauvres, composée de 3 bâtiments dont 2 neufs, remise, cour, jardin, le tout entouré de murs contenant 11 ares.

Appartenant à M. Mongas et à M. Renard-Mongas.

S'adresser à M^e LEROUX, pour traiter. (47)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

Diverses sommes à termes et à rente viagère. (25)

A VENDRE

UN BEAU BILLARD

S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT DE MACHINES A COUDRE

Américaines, Anglaises et Françaises.

A. MARLOTEAU,

36, rue Plantagenet, ANGERS.

FOURNITURES ET ACCESSOIRES.

Saumur, P. GODET, imprimeur

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

UN PAVILLON

ET UN JARDIN

De 20 ares, bien planté et avec eaux vives.

Situé à Saumur, au Jagueneau.

UNE BRASSERIE

Avec tous ses ustensiles et accessoires.

Et PLUSIEURS MAISONS et PORTIONS DE MAISON, à Saumur, le-vée Notre-Dame.

S'adresser à M. CHARLEMAGNE DUPUIS, propriétaire à Saumur, et audit M^e CLOUARD, notaire. (49)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

A partir du 1^{er} avril 1864,

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON AVEC JARDIN

Rue du Petit-Mail, n^o 7,

Et une remise, écurie, chambre et jardin, place de l'Arche-Dorée.

S'adresser audit notaire. (66)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1864.

MAISON, JARDIN

ET SERVITUDES,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 19.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU. (39)

A VENDRE

432 PIEDS D'ARBRES

Parmi lesquels un très-grand nombre de chênes futaies de première grosseur, propres à la fente et à la marine, situés en la commune de Chouzé-sur-Loire, à un kilomètre de la Loire et à trois kilomètres de la station de Port-Boulet.

S'adresser à M. BRAYER-MAISON-NEUVE, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A LOUER

Présentement,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PREMIER ÉTAGE

Près la place de la Gare.

S'adresser à M. BARRARANT, même maison. (656)

EMPLOI DE GARDE CHAMPÊTRE.

On demande, pour remplir les fonctions de garde champêtre, un homme nouvellement libéré du service militaire. Inutile de se présenter si on ne peut fournir les meilleurs renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

UNE BOURSE

Commune pour exonération du service militaire est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (28)